

Compte rendu de la séance du vendredi 22 janvier 2016

Liste des membres présents : Christian CARRÈRE, Denise BOUBEKEUR, Adrien PONSOLLE, Sabine PUYDEBOIS, Pierrette ICART, Gilles GUYON, Bernadette BACQUE-AMILHAT, Bernard CAU, Irène CAUBET, Pauline SOUQUET, Patricia MALLET, Laurent BARAT, Ludovic PENNETIER

membres absents excusés : Guillaume ROGALLE, Eric SIMONLATSER

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette BACQUE-AMILHAT

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2015 ;
- DETR 2016 ;
- FDAL 2016 ;
- Vente école de La Rivière;
- Questions diverses.

Compte-rendu précédente séance du conseil municipal:

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2015 est approuvé.

Délibérations du conseil:

ancienne école de La Rivière - vente (DE 2016 001B)

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° DE_2015_33 du 18 décembre 2015, par laquelle, la présente assemblée s'est prononcée en faveur de la désaffectation du domaine public à usage scolaire de l'ensemble du bien cadastré section A n° 2016 et a décidé de son déclassement.

Monsieur Le Maire précise qu'il convient d'annuler la délibération n° DE_2015_034 du 18 décembre 2015 et de se prononcer ce jour, sur la proposition faite par Mr Eric CHEVALIER et Madame Alexia MARLIER pour l'achat de l'ancienne école de "La Rivière" pour un montant de 67 000 euros (soixante sept mille euros). En effet, la décision de vente ne peut intervenir qu'une fois qu'est devenue exécutoire la décision de déclassement. La délibération DE_2015_033 du 18 décembre 2015 ayant été rendue exécutoire le 22 décembre 2015, il convient donc de se prononcer ce jour sur la décision de vente.

Où cet exposé, après délibération, le conseil municipal :

- précise que la présente décision annule et remplace la délibération n° DE_2015_034 du 18 décembre 2015
- accepte la proposition de Monsieur Eric CHEVALIER et Madame Alexia MARLIER;
- Décide la vente du bien cadastré section A n° 2016 au lieu-dit "Campasart" pour un montant de 67000 € - soixante sept mille euros ;
- Précise que les frais notariés sont à la charge des acquéreurs;
- Charge l'étude notarial SCP SEGUY VILLANOU GRIG BOURNAZEAU de la présente vente ;
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire de signer tout document et acte relatifs à cette affaire.

Acquisition emprise de voirie - parcelle section B n° 1627 (DE 2016 002)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Patrick PEREZ a accepté de céder à la commune d'Ercé la parcelle cadastrée section B n° 1627 sise au lieu-dit "Le Carré" d'une superficie totale de 15 ca, parcelle actuellement sur l'emprise du chemin du Calvaire.

Cette parcelle figure au cadastre rénové de la commune d'Ercé ainsi qu'il suit :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	nature	contenance
B	1627	Le Carré	Terre	15 ca

Monsieur le Maire propose à la présente assemblée d'accepter l'acquisition de cette parcelle pour l'euro symbolique.

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal,

- accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 1627 d'une superficie totale de 15 m² pour l'euro symbolique.
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision et de signer tout document se rapportant à cette affaire.
- désigne Madame Denise BOUBEKEUR, adjointe et en cas d'empêchement Monsieur Adrien PONSOLLE, Adjoint, pour représenter la commune à l'effet de l'acquisition de cette parcelle qui sera rédigée en la forme administrative.

Acquisition de matériel de voirie - demande de subventions DETR 2016 (DE 2016 003)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le véhicule utilitaire utilisé au quotidien par les employés du service technique est vétuste et nécessite des travaux de réparation trop importants par rapport à sa valeur (sa date de 1ère mise en circulation étant de 1991).

Il propose également de compléter leur équipement par l'acquisition d'une remorque benne qui pourra être attelée aux tracteurs .

Cet investissement s'inscrit dans le choix qui avait été fait de confier la totalité des travaux d'entretien des espaces verts aux employés communaux afin de réduire les coûts de fonctionnement du budget.

Il précise que ce programme d'investissement peut être présenté dans le cadre d'un financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) de l'année 2016.

Le montant estimatif du projet s'élève à 28 270 € H.T. (*vingt huit mille deux cent soixante-dix euros*)

Il propose également de solliciter le financement suivant :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Etat D.E.T.R. 2016 (25%). | 7 067,50 € |
| • Conseil Départemental - FDAL 2016. | 7 067,50 € |
| • Autofinancement | 14 135,00 € |

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération:

- Accepte le projet d'investissement proposé pour un montant HT de 28 270 € (*vingt huit mille deux cent soixante-dix euros*);
- Sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 pour cette opération ;
- Approuve les modalités de financement présentées ;
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire

Acquisition de matériel informatique - demande de subvention DETR 2016 (DE 2016 004B)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'évolution constante des logiciels et des moyens de transfert des données administratives et comptables nécessitent une mise à niveau du matériel informatique de la commune. Il propose que l'ordinateur utilisé principalement pour la comptabilité et la tenue des actes administratifs soit remplacé.

Il propose également de compléter l'équipement informatique par l'acquisition d'un vidéoprojecteur qui pourra être utilisé pour les besoins de l'école primaire et de la mairie.

Il précise que ce programme d'investissement peut être présenté dans le cadre d'un financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) de l'année 2016.

Le montant estimatif du projet s'élève à 1 906,32 € H.T. (*mille neufcent six euros et trente deux cents*)

Il propose également de solliciter le financement suivant :

• Etat D.E.T.R. 2016 (50%)	953,16 €
• Conseil Départemental - FDAL 2016	476,50 €
• Autofinancement	476,66 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération :

- **Accepte le projet d'investissement proposé pour un montant HT de 1 906,32 € (*mille neuf cent six euros et trente deux cents*) ;**
- **Sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 pour cette opération ;**
- **Approuve les modalités de financement présentées ;**
- **Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.**

Informatique :

Ecole : Ludovic PENNETIER a suivi le dossier. La maintenance a été reprise. Les logiciels sont fonctionnels pour le moment.

Il est prévu l'acquisition d'un vidéoprojecteur. Une demande de financement est faite dans le cadre de la DETR et du FDAL 2016.

Mairie : Il est prévu le remplacement de l'ordinateur utilisé pour la comptabilité. Une demande de financement est également faite dans le cadre de la DETR et du FDAL 2016.

Questions diverses :

Communication : Suite à certains dysfonctionnements, il est rappelé, afin que les élus et agents administratifs aient le même niveau d'information, la procédure suivante :

- Convoquer les membres des commissions de manière exhaustive en passant par le secrétariat.
- Retour des travaux vers le bureau municipal si les membres ne sont pas présents.

Classement de la voirie : à continuer (cadastrer) pour pouvoir faire l'entretien ;

Plan Communal de Sauvegarde : mettre le DICRIM sur le bulletin municipal ;

Réseau chaleur :

- un appel d'offre a été fait pour la fourniture de bois à broyer (feuillus) pour l'hiver 2017.
- Notre assurance la SMACL a été sollicitée. Un Audit est en cours. Une première réunion avec les experts s'est tenue le 20/01/16

Musée montreurs d'ours et collectage : à revoir plus tard, après les réunions avec Pauline CHABOUSSOU, chargée du Patrimoine à la Communauté de Communes du Canton d'Oust ;
La commission patrimoine sera convoquée par mail pour une réunion le 5 février 2016 à 14h.

Eclairage public : Il est décidé d'engager une réflexion sur l'opportunité d'étendre l'éclairage public à certaines heures et de supprimer certains points lumineux. Cette commission pourra aussi examiner la problématique de la mise en place des compteurs Linky par ERDF.

Participent à cette commission : Bernard CAU, Ludovic PENNETIER, Adrien PONSOLLE, Laurent BARAT, Sabine PUYDEBOIS, Denise BOUBEKEUR et Christian CARRÈRE.

Séance levée à ..23...h.30.....


Christian CARRÈRE